



**PRÉFET
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Direction des sécurités**

Service interministériel de défense et de
protection civiles

Avignon, le 14 mai 2024

Le préfet de Vaucluse

à

Liste des destinataires in fine

Objet : adaptation de la posture VIGIPIRATE été-automne 2024.

Le Premier ministre a approuvé la nouvelle posture VIGIPIRATE de la période « été-automne 2024 », applicable à compter du 7 mai 2024. L'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « **Urgence attentat** », pour faire face à l'élévation globale de la menace terroriste depuis le début de l'année 2024. Cette posture doit permettre d'adapter le dispositif de sécurité nationale à cette période, marquée prioritairement par la séquence des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 (JOP), qui a débuté par l'arrivée de la flamme olympique le 8 mai à Marseille et s'achèvera le 8 septembre avec la fin des jeux paralympiques.

Le maintien de cette posture me conduit à vous rappeler les recommandations en matière de prévention d'actes de terrorisme qu'il convient d'appliquer avec la plus grande rigueur. Il est attendu de votre part que vous vous assuriez, chacun dans vos domaines de compétences respectifs, la parfaite exécution des mesures de vigilance, prévention et protection déjà actives, en mettant l'accent sur :

1/La sécurité des lieux de rassemblement du public :

La capacité à faire face à une attaque terroriste dans les lieux de rassemblement de personnes demeure une priorité essentielle.

Le renforcement des échanges d'informations entre les organisateurs et les services de l'État reste capital. Aussi, préalablement à l'organisation de tout événement susceptible d'engendrer des concentrations de personnes, les organisateurs devront prendre contact avec les forces de sécurité intérieure territorialement compétentes d'une part et d'autre part avec

mes services (pour les communes de l'arrondissement d'Avignon : pref-defense-protection-civile@vaucluse.gouv.fr / pour les communes de l'arrondissement de Carpentras : sp-carpentras@vaucluse.gouv.fr / pour les communes de l'arrondissement d'Apt : sp-apr@vaucluse.gouv.fr).

Un effort de surveillance et de contrôle doit être porté sur les rassemblements en lien avec les Jeux olympiques et paralympiques, et du relais de la flamme qui traversera notre département le 19 juin prochain.

Le Ministère de l'intérieur a publié un « guide des bonnes pratiques de sécurisation d'un événement de voie publique », que vous pouvez consulter sur le site de ministère <https://www.interieur.gouv.fr/Publications/Securite-interieure/Securisation-des-evenements-de-voie-publique>. Vous pourrez également vous appuyer sur le guide des bonnes pratiques pour la sûreté des espaces publics, accessible via le lien <https://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate/les-guides>.

Une surveillance accrue doit également être portée sur :

- les **établissements recevant du public**, notamment les centres commerciaux, et les établissements festifs. Les dispositifs de sécurité doivent privilégier une surveillance dynamique des espaces, la détection des comportements anormaux et le recours à la vidéosurveillance ;

- les **espaces touristiques, culturels et de loisirs**. L'effort de contrôle systématique à leurs accès doit être maintenu.

2/ La sécurité des lieux de culte :

La sécurité sera renforcée autour des lieux de culte avec une présence visible des forces de l'ordre, selon un mode dynamique, assorti de prises de contact avec les responsables des lieux de culte.

3/ La sécurité des transports et des bâtiments publics et institutionnels :

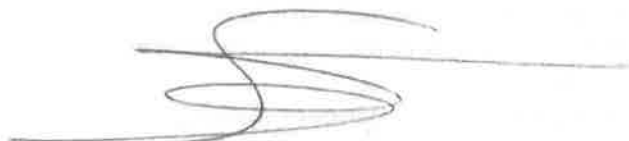
* **Concernant les transports publics**, le niveau de sécurité des plateformes aéroportuaires, des gares et des réseaux de transport doit être renforcé. Les transports publics présentent de nombreuses vulnérabilités face à la menace terroriste, notamment au moment des pics de fréquentation. Une vigilance particulière sera portée dans les transports lors des chassé-croisés du week-end du 26, 27, et 28 juillet 2024, concomitant à l'ouverture des JOP.

* **Concernant les bâtiments publics et institutionnels**, l'effort de vigilance doit être maintenu.

Les bâtiments institutionnels qui seront ouverts au public lors des prochaines journées européennes du patrimoine devront s'assurer de la mise en place d'un dispositif de sécurité permettant d'éviter l'introduction d'armes blanches et le ciblage d'éventuelles files d'attente par des véhicules béliers.

Enfin, vous participerez à la nécessaire sensibilisation du public en veillant à ce que le logogramme «**Urgence attentat** » annexé au présent courrier, et téléchargeable à l'adresse <https://www.sgdsn.gouv.fr/files/files/Vigipirate/logogrammes-vigipirate.pdf>, ainsi que les consignes Vigipirate s'y rapportant soient correctement affichés.

Je vous remercie pour votre mobilisation ainsi que celles de vos équipes dans l'application de ces consignes essentielles de sécurité. Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire à l'adresse électronique pref-defense-protection-civile@vaucluse.gouv.fr.



Thierry SUQUET